

1
(N° 198.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUIN 1840.

RAPPORT *fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur CHARLES MATAGNE.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête adressée au roi, le 21 mai 1836, le sieur Charles Matagne demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Bousignies, département du Nord (France), en 1786, est venu en Belgique à l'âge de six ans avec ses père et mère. Depuis lors il a constamment habité la commune de Solre-sur-Sambre. Sa fortune consiste en quelques propriétés bâties et non bâties, qu'il exploite lui-même, ainsi que quelques terres qu'il loue et dont l'ensemble lui assure des moyens d'existence suffisants. Il est célibataire et considéré comme un homme paisible et probe. Sa conduite ne laisse rien à désirer.

Le rapporteur,
MAERTENS.

Le président,
DU BUS aîné.